



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 7 août 2023 à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne le lot 5 475 897 situé au 1201 chemin Archambault, lequel immeuble est situé dans la zone A-6. (Annexe A)

La demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire de 7.9 m. sur 12.19 m. dans la cour avant de la résidence avec un empiétement de 5 m. sur une longueur de 12.19 m. dans la marge avant minimale de 6 m.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree, ce 19 juillet 2023

Joanie Lagarde
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Joanie Lagarde**, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 19 juillet 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 juillet 2023.

Joanie Lagarde

AVIS PUBLIC

Annexe A



Donné à Crabtree, ce 19 juillet 2023

Joanie Lagarde
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Joanie Lagarde**, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 19 juillet 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 juillet 2023.


